Chiffres, faits et nouvelles : partie française

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **12 (1932)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

temporaire en instituant une Caisse fédérale de prêts.

Ce nouvel organisme a pour but d'utiliser, en les mettant, à titre de prêts garantis par des nantissements, à la disposition des entreprises qui en auront besoin, des actifs que la Banque Nationale, en vertu de ses statuts, ne saurait faire fructifier. Son capital de garantie a été fixé à 100 millions de francs et il a été prévu que ses engagements ne dépasseront pas normalement 200 millions de francs. Au delà de 100 millions, la Confédération reste seule responsable des engagements consentis par la Caisse.

Ouvriers étrangers.

Il a été délivré, en 1931, 90.000 autorisations d'entrée en Suisse aux ouvriers étrangers. Sur ce nombre, 34.000 autorisations concernent les travailleurs du bâtiment.

Statistiques de la presse.

Suivant la *Chronique de la Société des gens de lettres*, il y a, en Suisse, 406 journaux quotidiens et bi-hebdomadaires, 416 journaux illustrés, 414 journaux professionnels, soit au total 1.236 journaux et revues. Ils sont imprimés dans 936 imprimeries qui utilisent 1.214 machines à composer et 3.616 presses rotatives.

Cet outillage occupe environ 7.000 ouvriers, plus 2.500 employés de bureaux. Il convient d'ajouter à ce chiffre 112 lithographes, 20 maisons d'héliogravure, 39 fabriques de clichés occupant 3.300 ouvriers, ainsi que 16 fabriques de papier occupant 5.400 ouvriers et employés.

Chiffres, faits et nouvelles

PARTIE FRANÇAISE

Situation de l'exportation.

Quelques chiffres, extraits du rapport de l'Association nationale d'expansion économique, nous permettent de mesurer l'étendue du recul des ventes françaises à l'étranger :

Exportations globales

	1928	1929	1930	1931
		(millions de francs)		
En valeurs	51.375	50.139	42.835	30.421
		(mille tonnes)		
En poids	41.081	39.906	36.680	30.329

Coefficients de réduction des exportations globales par rapport à 1928

	1929	1930	1931
	%	%	%
En valeurs	— 2,4	— 16,5	— 40,7
En poids	— 2,9	— 10,7	— 26,7

Coefficients de réduction en 1931 par rapport à 1928 (en valeurs) pour les industries suivantes

Habillement	63 %
Verrerie	45,6 %
Cuir	43,8 %
Mécanique	31,6 %
Industries chimiques	23,7 %
Produits fabriqués (coeff. général)	40,8 %
Fils tissus	40 %
Luxe	45,5 %
Métallurgie	31,9 %
Papier	25 %

Rendement des impôts et moins-values budgétaires.

Le tableau suivant donne les résultats mensuels des recouvrements opérés au titre du budget annuel général pendant les cinq premiers mois de 1932, ainsi que les moins-values enregistrées par rapport aux évaluations budgétaires.

	Recouvrements *(millions de francs)*	(X)	Moins-values budgétaires *(millions de francs)*
Janvier	3.546	(4.240)	— 521
Février	2.504	(2.890)	— 314
Mars	2.527	(2.788)	— 333,5
Avril	3.096	(3.398)	— 154,5
Mai	2.397	(2.689)	— 305
Total	14.070	(15.910)	— 1.628

(X) Chiffres correspondants de 1931.

Faillites et liquidations judiciaires.

Voici quel a été, depuis le début de l'année 1932, le nombre des faillites et liquidations judiciaires déclarées en France :

	Faillites	Liquidations judiciaires	Total
Janvier	687	473	1.160
Février	698	520	1.218
Mars	779	563	1.342
Avril	780	434	1.082
Mai	717	365	1.082

La moyenne mensuelle des années précédentes avait été:

En 1931	602	faillites et	304	liquidations
En 1930	521	—	235	—
En 1929	508	—	218	—

Les grandes banques parisiennes.

Le tableau suivant, que nous extrayons d'un article paru dans le *Bulletin Financier Suisse*, caractérise la situation des grandes banques parisiennes au cours des deux derniers exercices :

	Bénéfice net		Dividende	
	1931	1930	1931	1930
	(en millions)		%	%
Crédit Lyonnais	83,8	84,8	20	20
Société Générale	64,3	71,0	19	19
Comptoir Nat. d'Escompte	44,2	71,6	10	16
Crédit Commercial	31,1	38,0	10	12
Banque Nat. de Crédit...	perte	44,6	—	14
Banque de Paris.....	24,9	67,2	12	20
Union Parisienne	26,4	33,9	—	14

L'auteur de l'article constate que ce sont les opérations de placements qui constituent pour ces banques la source de revenu la plus profitable. Que, par contre, en tant qu'instituts de dépôts, leur rôle paraît plutôt réduit à ne considérer que le montant total de leurs dépôts qui ne s'élevait qu'à 46,2 milliards à fin 1931, chiffres inférieurs à ceux des dépôts de grandes banques suisses. Plusieurs raisons expliquent pourquoi les dépôts n'affluent pas vers ces grandes banques. Le paysan, de même que le petit propriétaire, ne contractent que rarement des dettes hypothécaires. Les exploitations industrielles possèdent leur capital en propre et ne recourent pas souvent au crédit bancaire. Le souvenir de l'inflation et l'intérêt peu élevé que les banques bonifient amènent les déposants à confier de préférence leurs économies aux caisses d'épargne qui peuvent travailler à meilleur compte en raison du régime légal privilégié dont elles jouissent. Les caisses d'épargne s'interdisent toute opération bancaire et s'obligent à mettre à la disposition de l'Etat, par l'entremise de la Caisse de consignation, toutes les sommes qui ne leur sont pas indispensables pour faire face à des remboursements. De cette façon, l'Etat arrivait, à fin 1931, à concentrer dans les coffres de la Caisse de consignation une somme de 72 milliards (dont 48 milliards provenaient des caisses d'épargne). L'auteur ne manque pas de souligner les dangers de cette concentration qu'il appelle « une socialisation des réserves de la population ».

L'exploitation tentaculaire.

C'est celle des grands réseaux qui, en 1930, s'étendait sur une longueur effective de lignes à double ou à triple voie de 42.200 kilomètres. Par rapport à la superficie, les réseaux exploités représentaient 9,7 kilomètres par 100 kilomètres carrés (en Suisse: 14,6 par km²) et par rapport à la population, il y avait 13,3 kilomètres de lignes par 10.000 habitants (en Suisse : 15,2 kilomètres).

Le matériel dont disposait les réseaux se composait de 17.893 locomotives à vapeur, d'une puissance totale de 22.879.239 CV., 1.074 locomotives électriques et automotrices, 35.009 voitures à voyageurs, 530.000 wagons à marchandises, 1.821 wagons frigorifiques.

La traction électrique s'étendait sur 1.760 kilomètres, soit les 7 % du réseau total (Suisse : 1.904 kilomètres, soit les 50 %).

Le capital investi s'élevait à 50.570 millions de francs.

Le personnel atteignait 505.103 agents (42.000 femmes), soit 12,05 agents par kilomètre exploité. Les dépenses pour le personnel en activité s'élevaient à 1.692 millions.

Le nombre des voyageurs transportés à toute distance s'élevait à 794.693.095, celui des marchandises à 8.538.000 tonnes en grande vitesse et à 250.462.000 tonnes en petite vitesse.

La vitesse commerciale maximum des trains voyageurs atteignait, au cours de l'été 1931, sur les parcours suivants :

De Paris à Lille : 93 km. 8 à l'heure;
De Paris à Calais : 94 km. 4;
De Paris à Nancy : 91 km. 2;
De Paris à Bordeaux : 85 km. 6;
De Paris à Brest : 78 km.;
De Paris à Marseille : 70 km. 4;
De Bordeaux à Sète : 65 km. 6.

Depuis lors, la vitesse commerciale a encore été accélérée, car actuellement, plusieurs parcours se font à plus de 100 kilomètres de moyenne à l'heure.

Trafic automobile.

Voici le nombre des automobiles qui ont circulé en France pendant les deux dernières années :

	1931	1930
Automobiles de tourisme..	1.251.538	1.109.006
Automobiles industrielles..	437.867	411.495
Total	1.689.405	1.520.501

Le développement de la circulation des automobiles depuis 1930 apparaît d'autant plus sensible si l'on établi un rapport entre le nombre des automobiles en circulation et celui des habitants. Il y avait en 1930, une automobile par 27 habitants; en 1931, 1 pour 24 habitants.

Les chiffres suivants nous permettent enfin de suivre quelques étapes de la curieuse progression du trafic automobile depuis 1894 :

1894.....	200	1920.....	260.241
1900.....	3.000	1925.....	750.836
1910.....	53.669	1927.....	976.646
1913.....	90.959	1929.....	1.296.167
1918.....	94.884	1931.....	1.689.405

Nouvelles facilités d'entrée en Suisse.

Pour un séjour ne dépassant pas trois mois, les touristes français sont autorisés à entrer en Suisse en produisant une carte de légitimation (carte d'identité officielle, carte d'identité des membres du Touring Club de France, carte d'ancien combattant, carte de mutilé, carte d'identité spéciale des conseillers municipaux, d'arrondissement et conseillers généraux, carte de service de certains fonctionnaires, etc...), à condition que cette carte fasse mention de la nationalité française de son détenteur, qu'elle soit munie de sa photographie et qu'elle ait été établie ou visée par une autorité administrative : Préfecture, Sous-Préfecture, Mairie, Commissariat de Police.

Il va sans dire que le passeport, même périmé, est toujours valable pour franchir la frontière, mais il n'est plus exigé.